



Grand Paris
N° CA-07/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026**

Le 12 février 2026 à 16h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 janvier 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD (à partir du point n°4), Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE (à partir du point n°11), Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Rahma GHIATOU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Véronique DE LA TOUANNE à Christine QUILLERY, Anthony REYNAUD à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Martine BAGDASSARIAN.

Étaient absents excusés : Zaneta WOZNIAK, Malika BELARBI, Jean-François COUET.

Était excusé avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Anthony DAHAN, Directeur de l'Habitat ; Julie HARROUET, Responsable des Achats ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUE JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante Polyvalente.

Objet : Convention de servitude avec RTE-allée du Berry à Clamart.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2026
DÉLIBÉRATION

Objet : Convention de servitude avec RTE- Allée du Berry à Clamart.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui autorise le Directeur Général à passer tous actes et contrats au nom de l'office et le représente dans les actes de la vie civile.

Considérant que la société Réseau de transport d'électricité, RTE, a sollicité Vallée Sud Habitat pour lui octroyer une servitude, afin d'établir la liaison électrique souterraine sur une bande de 5 mètres de largeur et sur une longueur totale d'environ 175 mètres situé allée du Berry à Clamart, cadastré section BI, numéro de parcelle 0236.

Considérant que les parties se sont donc rapprochées pour établir une convention de servitude autorisant cette servitude avec le versement par RTE, d'une indemnité d'un montant de 3 692,00 euros.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Directrice Générale à signer une convention de servitude sur une bande de 5 mètres de largeur et sur une longueur totale d'environ 175 mètres situé allée du Berry à Clamart, cadastré section BI, numéro de parcelle 0236.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 17 février 2026
Reçue en Préfecture le 16 février 2026
Certifiée exécutoire le 17 février 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale